

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 1/2010

Blois, le 11 janvier 2010

**Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques de secteurs**

Personnel salarié : augmentation de la valeur du point

La valeur du point fixée par la **Commission du personnel laïc de l'Eglise de France** est de 8.96 € au 1^{er} janvier 2010.

Les quelques secteurs et services qui font encore référence au statut du personnel laïc de l'Eglise de France doivent impérativement tenir compte de cette augmentation.

Compte tenu de la promulgation des statuts diocésains par Mgr l'évêque et de l'abandon de la notion de valeur de point, c'est seulement le pourcentage de l'augmentation qu'il faut prendre en compte pour faire évoluer les salaires. Ainsi la hausse depuis la dernière augmentation, est de + 0.50 %. C'est ce pourcentage qui doit être appliqué pour la révision des salaires du personnel qui dépend du statut diocésain, au 1^{er} janvier 2010.

Augmentation indemnité kilométrique

Le montant actualisé de l'indemnité kilométrique vous sera adressé dès que nous le connaîtrons. Il reste inchangé jusqu'au 1^{er} mars 2010.

Prévoyance : choix du financement du maintien des garanties

Pour faire suite aux circulaires n°10/2009 et n°12/2009 de 2009, nous vous rappelons qu'il convient de retourner à l'économat diocésain le plus rapidement possible l'ensemble des documents destinés à définir l'option pour le mode de financement du maintien de garantie des indemnités de prévoyance en cas de rupture du contrat de travail.

Quelques employeurs n'ont pas encore répondu aux demandes qui précèdent.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'accepter, nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 2/2010

Blois, le 11 janvier 2010

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques de secteurs
Aux responsables des services diocésains

Objet :

Transmission de la comptabilité 2009 et tenue de la comptabilité 2010.

Père, Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que la comptabilité de l'exercice 2009 doit être transmise à l'évêché au plus tard le **1^{er} mars 2010**.

La quasi-totalité des secteurs et services utilise le logiciel de comptabilité 'paroisses'. Aussi la comptabilité diocésaine reste mobilisée pour vous préciser les modalités de transmission des comptes. La procédure n'est pas la même si le secteur saisit sur le serveur du diocèse (grâce à une connexion internet) ou si le secteur saisit sur le disque dur de l'ordinateur (sans connexion). Dans tous les cas, il ne faut pas oublier d'adresser le(s) extraits des comptes financiers, avec le cas échéant le(s) rapprochement(s) bancaire(s). Il ne faut pas oublier également de joindre le tableau des immobilisations et des amortissements et s'assurer que celui-ci est cohérent avec la comptabilité.

Il convient de noter que même si la clôture de l'exercice peut être réalisée à distance, elle ne doit être effectuée qu'après validation par la comptabilité diocésaine pour éviter les anomalies lors de la globalisation. Cette opération est primordiale et ne doit en aucun cas être négligée.

Je vous rappelle que vous ne pouvez pas commencer à saisir 2010, avant la révision et la clôture de l'exercice 2009 par la comptabilité diocésaine ! Merci de votre patience et de votre compréhension.

D'autre part faisant suite à notre réunion du 4 décembre dernier, nous vous transmettons le guide des procédures qui s'applique à partir du 1^{er} janvier 2010, sans effet rétroactif.

Une nouvelle fois, nous tenons à vous remercier pour votre aide et le travail remarquable que vous accomplissez. Recevez, Père, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 3/2010

Blois, le 24 mars 2010

Aux curés et administrateurs des paroisses Aux conseils économiques des secteurs

Objet :

Calcul indemnités kilométriques

Impôt Sociétés

Catalogue cèdre

Rappel assurance

Père, Madame, Monsieur,

1. Calcul des indemnités kilométriques

Cette information peut paraître étrange, mais compte tenu de la baisse des prix des carburants, le montant reste inchangé pour l'année 2010, à savoir **0.343 € par kilomètre**.

2. Impôt sur les sociétés

Afin d'établir la déclaration des revenus pour l'année 2009 de l'Association diocésaine de Blois au titre de l'Impôt sur les Sociétés (I.S. au taux réduit), je vous prie de bien vouloir me faire parvenir le plus rapidement possible **les Imprimés Fiscaux Uniques (I.F.U.)** que vous adressent actuellement les établissements bancaires teneurs des comptes de votre secteur et/ou service.

D'autre part, il convient de nous indiquer de façon très précise et exhaustive **le montant des revenus fonciers** perçus par votre secteur paroissial et/ou votre service, autrement dit, les loyers collectés au cours de l'année 2009.

Je vous rappelle que ces éléments sont indispensables pour établir la déclaration et que cette déclaration est, pour l'Association diocésaine de Blois, une obligation à respecter.

3. Le cèdre

Un nouveau catalogue valable du 1^{er} avril au 30 septembre est disponible. N'hésitez pas à le demander à l'évêché.

4. Assurance des sorties paroissiales ou d'aumônerie

Il est rappelé qu'il est indispensable de déclarer vos activités à l'économat diocésain (ecnome@catholique-blois.net ou fax : 02.54.56.01.94) pour s'assurer que la garantie est acquise ou pour prévoir l'extension du contrat diocésain. Cette procédure doit être faite au moins une semaine avant la date de l'événement (et non pas dans la nuit qui précède, voire le lendemain !) La garantie n'est jamais acquise d'office.

Aussi, si ces précautions n'ont pas été prises, la responsabilité de l'évêque serait engagée.

Avec mes remerciements anticipés, recevez, Père, Madame, Monsieur, mes amicales salutations.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 4/2010

Blois, le 16 juillet 2010

Aux curés et administrateurs des paroisses Aux conseils économiques des secteurs

Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur,

1) Rémunération trésorerie des paroisses : Acti-Trésorerie (CIO-BRO) et Trésoft (LBP)

Vous n'êtes pas sans savoir que la situation économique dans le monde est particulièrement chaotique, et que les marchés financiers sont depuis la mi-avril très chahutés. Aussi il me semble important de vous faire état de la situation de la rémunération de la trésorerie à mi-chemin de l'année et d'évoquer les difficultés que je rencontre actuellement.

Acti-Trésorerie (CIO-BRO) : *a priori* nous serions en mesure d'assurer une rémunération d'environ 1% net pour l'année 2010. Cette performance peut être maintenue grâce à trois éléments : le versement de la rémunération une fois l'an, la modification des frais de gestion de la banque et le choix de supports financiers (obligations) autres que des sicav de trésorerie ce qui a « boosté » les rendements.

Trésoft (LBP) : alors que nous étions dans un contexte peu favorable la Banque Postale a réussi à assurer des rémunérations très au dessus de performances moyennes (4% en 2008 et 1,5 % en 2009). Malheureusement il sera très difficile de réaliser de telles performances en 2010. D'une part, presque $\frac{3}{4}$ des supports financiers sont des sicav monétaires dont le rendement est actuellement de 0,20 % l'an ; et d'autre part nous avons diversifié les placements sur les produits dont la maturité est plus longue (2-3 ans et 5-6 ans). Il ne serait pas opportun de réaliser des cessions avant la durée conseillée de placement. Il convient de préciser que certains produits sont à capital garanti et que le résultat final et donc la performance ne seront connus qu'à l'échéance.

Nous croyons toujours à une embellie sur les marchés financiers durant les prochains mois et notamment une hausse des taux. Ce qui devrait être favorable aux sicav de trésorerie. Toutefois si la situation perdurait, il ne faudrait pas exclure de ne pas verser de rémunération en 2010.

En conclusion, nous traversons une période difficile. Je sais que certains trésoriers astucieux pourraient me faire le reproche de manquer d'audace et de ne pas « jouer » avec des produits à forte volatilité, mais ce jeu me semble trop risqué. Aussi compte tenu des incertitudes, je préfère faire preuve de prudence afin de préserver l'intégralité du capital géré. Je reste à votre disposition pour toute précision que vous souhaiteriez et je n'hésiterai pas à revenir vers vous pour vous apporter de nouvelles informations le cas échéants. Je peux également mettre à votre disposition les notes de synthèse rédigées par les gestionnaires des portefeuilles.

2) Contribution des paroisses au budget du diocèse :

Il me semble important de vous dire qu'avec le bordereau du 2ème trimestre (échéance au 15 juillet 2010), il convient d'effectuer le versement de votre contribution au budget du diocèse. Je sais l'effort que cela représente pour les secteurs. Mais cette contribution est indispensable pour l'équilibre financier du diocèse.

Afin de rester dans l'esprit du décret de notre évêque, je ne vous adresserai pas de demande de participation, mais je vous prie d'effectuer volontairement votre versement. Bien évidemment, le service comptable du diocèse reste à votre disposition pour vous aider dans le calcul. Pour la cohérence du système, le commissaire aux comptes, m'a demandé de m'assurer que chaque secteur a bien effectué son versement en 2009. Pour 2010, il me demande d'effectuer une vérification du calcul. Enfin je vous rappelle que si la progression du denier est positive entre 2008 et 2009, celle-ci peut être déduite de la contribution. C'est pourquoi, je joins à cette circulaire un tableau récapitulatif de la collecte du denier entre les deux années.

Une nouvelle fois, je tiens à vous remercier pour l'aide apportée à la bonne marche de notre diocèse. Je vous souhaite un bon été et vous redis toute mon amitié.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 5/2010

Blois, le 22 octobre 2010

Aux curés et administrateurs des paroisses Aux conseils économiques des secteurs

Objet :

Relance denier campagne 2010.

Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Avec la fête de la Toussaint, mes prédécesseurs et moi avons pris l'habitude de faire une relance de la collecte du denier de l'Eglise. Cela a pris différentes formes au cours des ans.

Lors d'une rencontre de responsables de Temporel diocésain, en Bretagne, nous avons évoqué nos diverses pratiques. Les diocèses de la Province de Rennes éditent, depuis déjà 7 ans, un petit journal à destination des donateurs (Format A4 recto-verso en quadrichromie). « Les retours » sont très bons : environ 60 % des destinataires font un don (premier ou renouvellement).

C'est pourquoi, j'ai décidé cette année de tenter l'expérience de cette lettre d'information aux donateurs. J'en joins un exemplaire à ce courrier. Cette lettre va être envoyée dans le courant de la semaine prochaine à tous les donateurs de notre fichier, alors que précédemment nous en excluions une partie, notamment ceux qui avaient déjà fait un don dans l'année.

Certes, cette opération a un coût, mais je crois pouvoir dire que celui-ci est très limité. En effet, il restait des enveloppes porteuses et des enveloppes retour en quantité suffisante pour faire cet envoi, sans être obligé de faire une réimpression. L'affranchissement a pu être négocié à un tarif très raisonnable. Le coût d'impression du journal est très faible. Le retour sur investissement est acquis !

Enfin j'aimerais évoquer avec vous l'engagement pris vis-à-vis de nos donateurs. Pour les remercier, j'ai annoncé dans la notice du printemps (information reprise dans la lettre jointe) qu'une messe serait dite pour toutes les personnes qui soutiennent matériellement l'Eglise de Blois. Aussi je souhaiterais que les curés et/ou administrateurs puissent dire une messe dans le(s) secteur(s) dont il a la charge, à cette intention et d'ici la fin de l'année. Je pense que c'est le moyen de remercier les donateurs et d'avoir une bonne occasion de parler du denier. Je souhaite vivement que l'on fasse bon accueil à cette demande.

Je ne crois pas utile de vous redire l'importance que revêt la collecte du denier de l'Eglise. Je compte vraiment sur vous et vous prie d'accepter mes amicales salutations.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain.

P.J. : La lettre d'information aux donateurs – n° 1 – octobre 2010.

N.B. : Au vue de cette organisation, il n'y aura donc pas de document à récupérer à la Maison diocésaine. En revanche l'envoi de cette lettre sera accompagné dans le courant de la semaine prochaine par une campagne d'affichage (abris-bus dans l'agglomération de Blois).

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 6/2010

Blois, le 25 octobre 2010

Aux curés et administrateurs
Aux membres des conseils économiques
Aux responsables des services diocésains

Objet :

Notre rencontre annuelle

Père, Madame, Monsieur,

L'économat diocésain a pris l'habitude de vous proposer une rencontre annuelle présidée par Mgr Maurice de Germiny, évêque de Blois. Celle-ci aura lieu le :

Vendredi 10 décembre de 17h30 à 19h30
à la maison diocésaine au 1, rue de Berry à Blois (entrée parking 7 rue d'Artois)

L'ordre du jour n'est pas encore totalement arrêté au moment de la rédaction de cette circulaire. Nous préférons lancer l'invitation le plus tôt possible pour que chacun puisse se rendre disponible à cette date.

Toutefois nous sommes en mesure de vous dire que nous souhaiterions aborder les points suivants :

- Révision de nos pratiques et/ou mise en œuvre de nouvelles à la suite des recommandations du Commissaire aux Comptes (contrôle des flux en numéraire,...) ;
- Rémunération de la trésorerie des secteurs (CIC Ouest / Acti-Trésorerie et LBP / Trésoft : performance 2010 et perspectives 2011 ;
- Incidences de l'avancement de la prochaine A.G.O. de l'association diocésaine de Blois ;
- Pratiques comptables : rappel de points importants (casuels, quêtes, non compensation des produits et des charges...) ;
- Informations et questions diverses.

Nous insistons une nouvelle fois sur l'importance de cette réunion et souhaitons vivement que chaque secteur ou service y soit représenté. Comme les années précédentes un repas sera servi à l'issue de notre rencontre.

Afin d'organiser la réunion nous vous demandons de nous confirmer votre participation (par courrier, fax ou courriel) avec le nombre de participants **avant le 3 décembre 2010** dernier délai en utilisant la feuille jointe.

Dans l'attente de nous retrouver, nous vous prions d'accepter, Père, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain

Réponse à retourner à Association Diocésaine de Blois
2 rue Porte Clos-Haut
41000 Blois
ou à faxer au 02.54.56.01.94
ou encore par courriel comptabilite@catholique-blois.net
avant le 3 décembre 2010

Secteur ou service :

Participera à la rencontre du vendredi 10 décembre 2010 à la Maison Diocésaine.

Nombre de personne(s) présente(s) à la rencontre : Au repas :

1) Pouvez-vous décrire, très synthétiquement, le circuit des flux en espèces dans le secteur ou le service que vous administrez (collecte, comptabilisation, enregistrement, remise en banque...)?

2) Souhaitez-vous aborder un point particulier lors de notre rencontre ? Si oui, lequel ?
Vous pouvez également poser des questions !